



10400 SAINT AUBIN

03 25 39 86 33

[www.st-aubin.fr](http://www.st-aubin.fr)

[secretariat@st-aubin.fr](mailto:secretariat@st-aubin.fr)

---

## ***PROCÈS VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL***

**Séance du 04 décembre 2025**

Présents : Mrs BARAT Vincent, DESCHATRETTE Frédéric, BENOIST Thierry, ROTSAERT Olivier, RENARD Emmanuel et Mmes DESLIENS Sylvie, BORTOLOTTI Edwige, BATIS Anne-Sophie, BENOIT Isabelle, PATENÈRE Mireille et PILLIET Corinne,

Absent excusé :

M. VILLAIN Guillaume a donné pouvoir à M. BARAT Vincent

Absentes non excusées : Melle PINGUET Camille et Mme PINIAU Cindy

A été nommée secrétaire à l'unanimité des membres présents et représentés :  
Madame Sylvie DESLIENS,

**Le procès-verbal de la séance précédente du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité**

### **Ordre du jour**

✚ Information suite à réunion avec nos deux agents du service technique.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en date du 21 novembre 2025, nos deux agents du service technique se sont permis de s'absenter de 13h00 à 16h00 pour aller déguster du beaujolais chez un administré.

Afin de marquer ce manquement, le Conseil Municipal propose à Monsieur le Maire et à l'unanimité de ses membres présents que ces heures d'absence non justifiées soient déduites de leur salaires.

Monsieur le Maire évoque également différents problèmes importants avec Monsieur BLANCHET Sébastien.

En effet celui-ci à créer une auto-entreprise dans le secteur du nettoyage courant des bâtiments depuis le 06 novembre 2023 sans autorisation du Maire.

Pour ce faire, il emprunte quotidiennement du matériel communal pour exercer dans son auto-entreprise : souffleur, débroussailleuse...etc

S'absente sans prévenir et est constamment au téléphone durant son temps de travail.

Enfin, se sentant épié par la Mairie, il a détérioré la caméra protégeant le local technique des éventuels vols et qui a été mise en place dans le cadre de la vidéoprotection.

Afin d'évoquer avec Monsieur BLANCHET Sébastien ces différents points, il a été convoqué le 02 décembre 2025 en Mairie.

Monsieur le Maire explique que lors de cet entretien, Monsieur BLANCHET Sébastien a répondu à toutes ces accusations par une sidérante désinvolture sans que l'on puisse ressentir des remords.

En quittant la salle du conseil, monsieur BLANCHET Sébastien s'est permis de prononcer : « Quelle Bande d'enculés ».

Au vu des faits qui lui sont reprochés, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents que soit attribuée une sanction disciplinaire à Monsieur BLANCHET Sébastien.

Néant

Séance levée à 21h00

Le Maire



Le secrétaire

